

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

Le vendredi 14 novembre 2014 à 19 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie de Les Touches, sous la présidence de M. Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

Présents : F.GRÉGOIRE, L.GUILLEMINE, J.TESTARD, P.DROUET, S.BOMME, S.LEBACLE, G. HAMET, C. DELARUE, M.MACE, M. BARON, F.BOUCAULT, M. BONIC, B. VEYRAND , F.DAUFFY, A. DOURNEAU, M.LASQUELLEC, D.BORIE, J.P. LEFEUVRE

Absents et excusés : C BAUDOUIN

Ayant donné procuration : C. BAUDOUIN (pouvoir à D. BORIE)

Nombre de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : C. DELARUE

Date de convocation : 7 novembre 2014

Date d'affichage : 7 novembre 2014

En préambule à la séance du conseil municipal, Madame Adeline GAUTHIER, chef de Projets et Monsieur Richard GUEMARD, responsable foncier à la Société Energie TEAM SAS font une présentation détaillée du projet éolien LES TOUCHES – LIGNE. (le diaporama présenté sera transmis à chacun des élus).

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

1°) Proposition d'adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2014

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 24 octobre 2014 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2014.

2°) INFOS DE LA Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Monsieur Joseph TESTARD informe les membres du conseil municipal qu'une séance plénière à destination de tous les élus des communes de la C.C.E.G. afin de présenter le projet de mandat et

l'organisation politique mise en place pour le conduire aura **lieu le mardi 3 décembre 2014 à 19 H à l'Espace culturel Cap Nort à Nort-sur-Erdre**. (l'invitation sera adressée par mail à l'ensemble du conseil municipal). Il informe également l'assemblée de la mise en place des différentes commissions :

- * Commission développement économique, emploi et tourisme
- * Commission mutualisation et moyens
- * Commission cadre de vie (habitat et urbanisme)
- * Commission finances (y compris pacte financier et fiscal)
- * Commission culture
- * Commission amélioration de l'action territoriale
- * Commission services à la personne

+ 2 conseils d'exploitation chargés du Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) et du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED).

Les commissions se réuniront une fois tous les deux mois (les mercredis ou jeudis).
Chaque commune devra désigner deux élus par commission.

En ce qui concerne le SPANC, il convient de désigner un élu titulaire et un suppléant. Pour le SPED, Monsieur Daniel BORIE participant déjà en qualité de titulaire, il convient de désigner un suppléant. Monsieur Anthony DOURNEAU se charge de préparer un outil qui sera transmis à l'ensemble des élus afin que chacun puisse se positionner. Merci à tous de le faire avant la prochaine séance du conseil municipal fixée au 12 décembre prochain.

L'ensemble des commissions commencera à travailler début d'année 2015.

3°) PROJET DE CONVENTION AVEC LA « FERME EOLIENNE DU MERISIER »

Vote : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 1

(sortie de Monsieur Stanislas BOMME)

Je vous rappelle que la Société Energie TEAM SAS envisage l'installation d'un parc éolien sur la commune pour le compte de la société de projet « Ferme Eolienne du MERISIER ».

La réalisation d'un tel projet nécessitera l'obtention de diverses autorisations municipales portant sur l'utilisation de la voirie, l'autorisation de passage de câbles et réseaux, l'autorisation d'utiliser et de renforcer des chemins ou voies communales.

La Société Energie TEAM SAS s'engage à renforcer les chemins servant à l'accès aux éoliennes et à remettre l'ensemble des plans des réseaux à la commune des Touches.

Il est proposé au conseil municipal

- de demander que la Société « Ferme Eolienne du MERISIER » s'engage à renforcer les chemins d'accès aux éoliennes et à remettre l'ensemble des plans des réseaux à la commune des Touches
- d'autoriser la Société « Ferme Eolienne du MERISIER » à utiliser et renforcer des chemins et/ou voies communales
- d'autoriser la Société « Ferme Eolienne du MERISIER » à faire passer des câbles et réseaux dans les chemins ou les routes communales.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation de la voirie communale ou tout autre document inhérent à ce projet.

Toutefois, cette convention ne prévoyant pas de mesures compensatoires, un rendez-vous a été fixé avec la Société Energie TEAM SAS le 2 décembre 2014 afin d'entamer des négociations.

Monsieur Daniel BORIE demande que soit rajouté un paragraphe concernant les nuisances télévisuelles ; Monsieur Joseph TESTARD fait observer que cette remarque sera à faire au moment de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *demande que la Société « Ferme Eolienne du MERISIER » s'engage* à renforcer les chemins d'accès aux éoliennes et à remettre l'ensemble des plans des réseaux à la commune des Touches
- *autorise la Société « Ferme Eolienne du MERISIER » à utiliser et renforcer* des chemins et/ou voies communales
- *autorise la Société « Ferme Eolienne du MERISIER » à faire passer des câbles et réseaux* dans les chemins ou les routes communales.
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention* d'autorisation de la voirie communale ou tout autre document inhérent à ce projet.
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à négocier des mesures compensatoires.*

4°) BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE « LES MOULINS DE JUILLET » - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(retour de Monsieur Stanislas BOMME)

Après étude par la Commission des Affaires scolaires réunie le 12 novembre dernier,

Il est proposé au conseil municipal

- de maintenir les attributions de l'année scolaire 2013-2014 pour l'année 2014-2015
- d'approuver le budget de fonctionnement ci-dessous :

Nature	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Prix unitaire	Total
Fournitures scolaires Art. 6067	5	133	40 €	5 320 €
Voyages scolaires Art. 6247	5	133	13.93 €	1 852.69 €
Petit matériel Art. 60632	5	133	Forfait : 2 500 €	2 500 €
Arbre de Noël	5	133	5.14 €	683.62 €
TOTAL				10 356.31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *adopte le budget de fonctionnement de l'école publique* « Les Moulins de Juillet » pour l'année scolaire 2014-2015 tel que présenté ci-dessus.

5°) CONVENTION DE FINANCEMENT DU RASED

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur Gwénaél HAMET informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le 7 octobre dernier pour définir les conditions de fonctionnement du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

Ce RASED intervient sur les communes de Nort-sur-Erdre, Joué-sur-Erdre, Trans-sur-Erdre, Casson, les Touches et Petit-Mars. Il est rattaché à l'école publique de Nort-sur-Erdre où il dispose d'un local dédié.

Il fonctionne actuellement avec une subvention du Conseil Général de 643 € par année scolaire. Cette somme couvre les besoins en fournitures de base pour le fonctionnement mais est insuffisante quand il s'agit d'acquérir du matériel pédagogique pour la prise en charge des élèves, pour l'équipement informatique, etc. Les communes présentes à cette réunion ont émis un avis favorable au versement d'1 € par élève scolarisé pour le fonctionnement du RASED.

Il est proposé au conseil municipal

- de fixer à 1 € par élève scolarisé le montant de la participation de la commune des TOUCHES au RASED, sachant que pour l'année 2014-2015 l'effectif est de 133 élèves.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la commune de NORT-SUR-EDRE et les communes de CASSON, PETIT MARS, LES TOUCHES, JOUE SUR ERDRE et TRANS SUR ERDRE définissant avec précision les critères qui permettront d'établir, en toute équité, la participation des communes aux frais de fonctionnement du RASED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **fixe à 1 € par élève scolarisé** le montant de la participation de la commune des TOUCHES au RASED, sachant que pour l'année 2014-2015 l'effectif est de 133 élèves.
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention** à intervenir entre la commune de NORT-SUR-EDRE et les communes de CASSON, PETIT MARS, LES TOUCHES, JOUE SUR ERDRE et TRANS SUR ERDRE définissant avec précision les critères qui permettront d'établir, en toute équité, la participation des communes aux frais de fonctionnement du RASED.

6°) ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCES

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Suite à la consultation concernant la souscription et la gestion des marchés d'assurances, la commission d'appel d'offres réunie le 7 novembre dernier, après analyse,

propose au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

LOT 1 – RESPONSABILITE GENERALE – DOMMAGES AUX BIENS

- GROUPAMA pour une cotisation annuelle T.T.C. sans franchise de 7 353.53 €

LOT 2 – FLOTTE AUTOMOBILE

- SMACL pour une cotisation annuelle T.T.C. tous risques sans franchise de 2 567.33 € à laquelle il faut ajouter une cotisation de 82.53 € pour les dommages aux pneumatiques

LOT 3 – AUTO MISSIONS COLLABORATEURS ET ELUS

- SMACL pour une cotisation annuelle T.T.C. sans franchise de 454.34 € pour un kilométrage illimité.

LOT 4 – ASSURANCES DU PERSONNEL (CNRACL ET IRCANTEC)

- MMA/QUATREM au taux de 4.10 % (garanties décès, AT, maladie imputable au service, longue maladie, maladie de longue durée, maternité+ maladie ordinaire et accident de la vie privée avec franchise de 10 jours par arrêt) pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient les offres suivantes :

LOT 1 – RESPONSABILITE GENERALE – DOMMAGES AUX BIENS

- GROUPAMA pour une cotisation annuelle T.T.C. sans franchise de 7 353.53 €

LOT 2 – FLOTTE AUTOMOBILE

- SMACL pour une cotisation annuelle T.T.C. tous risques sans franchise de 2 567.33 € à laquelle il faut ajouter une cotisation de 82.53 € pour les dommages aux pneumatiques

LOT 3 – AUTO MISSIONS COLLABORATEURS ET ELUS

- SMACL pour une cotisation annuelle T.T.C. sans franchise de 454.34 € pour un kilométrage illimité.

LOT 4 – ASSURANCES DU PERSONNEL (CNRACL ET IRCANTEC)

- MMA/QUATREM au taux de 4.10 % (garanties décès, AT, maladie imputable au service, longue maladie, maladie de longue durée, maternité+ maladie ordinaire et accident de la vie privée avec franchise de 10 jours par arrêt) pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

7°) NUMEROTATION DES VILLAGES – CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION INTERFACES COMPETENCES

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

L'association INTERFACES COMPETENCES qui a réalisé une première phase de numérotation des villages nous propose de poursuivre sa mission, avec un nouvel étudiant en cursus universitaire, à partir de janvier 2015 moyennant un abonnement au dispositif proposé pour une durée de 12 mois, du 22/10/2014 au 21/10/2015, d'un montant de 750 €.

Compte tenu de l'importance de poursuivre la numérotation des villages,

Il est proposé au conseil municipal

- d'émettre un avis favorable à la poursuite de la numérotation des villages,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'abonnement de 12 mois aux outils et services d'Interfaces Compétences pour un montant de 750 €.

Monsieur Joseph TESTARD souhaiterait qu'un stagiaire soit attribué sur cette mission avant le versement des 750 €. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible mais que l'Association pourra nous attribuer un deuxième étudiant si le travail du premier ne donnait pas entière satisfaction. Monsieur Gwénaél HAMET souhaiterait que soit privilégié un étudiant local.

A la demande de Daniel BORIE concernant la pose des pancartes indicatives des numéros, il lui est répondu qu'elles seront posées prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *émet un avis favorable* à la poursuite de la numérotation des villages,
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat* d'abonnement de 12 mois aux outils et services de l'Association Interfaces Compétences pour un montant de 750 €.

8°) MISSION D'ETUDES SUR LES ZONES INONDABLES

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 24 octobre dernier, le conseil municipal a autorisé le Maire à missionner un cabinet spécialisé en la matière.

Le cabinet SCE que nous avons contacté nous propose une mission au prix de 14 475 € H.T. Compte tenu du coût estimé de cette mission et du fait que la C.C.E.G. va reprendre prochainement cette compétence, un accord a été trouvé avec la C.C.E.G. pour la mise à disposition d'un technicien de rivière en collaboration avec Monsieur Jean-Yves HENRY, vice-président à la C.C.E.G. en charge du Cadre de vie, des milieux aquatiques et des paysages ; une réunion avec les propriétaires riverains du Colinet va être programmée avant la fin de l'année 2014.

La C.C.E.G. préconise, d'ores et déjà, un passage caméra dans les buses de la Maison de Retraite. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur MARTIN, directeur de la Maison de Retraite qui lui a transmis les plans topos de l'ensemble de la Maison de Retraite et du Foyer de Vie. Si des travaux sont à prévoir sur des terrains privés, chaque riverain concerné sera informé.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'abandonner, compte tenu de son coût, la mission auprès du cabinet SCE
- d'entériner le projet de collaboration avec la C.C.E.G. tel que proposé ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *abandonne, compte tenu de son coût, la mission auprès du cabinet SCE*
- *entérine le projet de collaboration avec la C.C.E.G. tel que proposé ci-dessus*

Modification de l'ordre du jour.

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

1°) d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

FINANCES – DOSSIER DE CONSULTATION – MARCHE DE TRAVAUX DES VESTIAIRES DU FOOTBALL – COUT DU DOSSIER PAPIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**, le Conseil municipal accepte la modification énoncée ci-dessus concernant l'ordre du jour du conseil municipal.

8°) DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – VESTIAIRES FOOTBALL

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de construction des vestiaires de football a été mis en ligne en début de semaine. Certaines entreprises souhaitant, toutefois, recevoir le dossier en format papier, il convient d'en fixer le coût. Globalement, le prix de revient d'un dossier de consultation y compris la reproduction des plans est estimé à 30 €.

Il est proposé au conseil municipal

- de fixer à 30 € le coût d'un dossier si le pétitionnaire vient le retirer en Mairie
- de fixer à 40 € le coût d'un dossier y compris les frais d'affranchissement si le pétitionnaire ne peut pas se déplacer.
- de rendre aux pétitionnaires qui remettront « une offre conforme » le chèque déposé de 30 € ou 40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **fixe à 30 €** le coût d'un dossier si le pétitionnaire vient le retirer en Mairie
- **fixe à 40 €** le coût d'un dossier y compris les frais d'affranchissement si le pétitionnaire ne peut pas se déplacer.
- **décide de rendre aux pétitionnaires** qui remettront « une offre conforme » le chèque déposé de 30 € ou 40 €.

9°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Jean-Pierre LEFEUVRE signale avoir constaté, lors de la soirée du kart-cross, un gros problème au linteau d'entrée de la cuisine de la salle qui est très abîmé par des infiltrations d'eau.
Stanislas BOMME s'en occupe avec la commission bâtiments.

b) Frédéric BOUCAULT et Gwenaël HAMET échangent ensuite longuement sur les problèmes qui perdurent au sein de l'Association « les Jeunes Touches ».
Monsieur Joseph TESTARD rappelle la position du bureau municipal : juridiquement la Commune ne peut rien faire ; le seul levier qui peut être actionné c'est l'attribution ou non d'une subvention municipale.

Gwenaël HAMET informe l'assemblée de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire vendredi 21 novembre prochain. Monsieur Joseph TESTARD suggère de nouvelles élections.

c) Laurence GUILLEMIN informe l'assemblée de la cérémonie des 10 ans du RAM samedi prochain 22 novembre à Saint-Mars-du-Désert au cours de laquelle de nombreuses animations seront proposées.

Prochain conseil le 12 décembre à 19 h 30

Séance levée à 23 h.